



AVIS d'Appel d'Offre # 009/PROC/BF001/FY25

CARE INTERNATIONAL, ci-après désigné comme « CARE », est une Organisation humanitaire à but non lucratif et apolitique. Elle est présente au Niger depuis 1974 et au Burkina Faso depuis 2018. Au Burkina, CARE mène différents projets et programmes dans le domaine de la réponse aux urgences, la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle, la Gestion de Ressources Naturelles et la Prévention des conflits et le Leadership et Empowerment des Femmes et des Jeunes à travers 8 régions du pays.

Dans le cadre de la mise à jour de ses activités, CARE International lance un appel d'offre pour la sélection de fournisseurs qualifiés et agréés pour la livraison de semences améliorées et d'engrais minéraux dans la région de la boucle du mouhoun.

Tous les fournisseurs admissibles, qualifiés et compétents sur le plan technique peuvent fournir leurs propositions conformément aux descriptions indiquées dans le présent appel d'offres.

Le ou les fournisseur(s) retenu(s) conclura / concluront un contrat de livraison avec CARE. Le soumissionnaire doit être domicilié et en conformité à toutes les réglementations imposées par le gouvernement pour exercer ses activités au Burkina Faso.

Les dossiers peuvent être retirés gratuitement sur la plateforme de Onef.

Tous les fournisseurs/prestataires admissibles, qualifiés et compétents peuvent déposer leurs dossiers sous pli fermé au niveau de l'Administration de CARE sis à Ouaga 2000, Avenue Léopold Sédar SENGHOR, Secteur 54, au plus tard le **03 avril 2025** à 10H 00 avec la mention **REF #009/PROC/BF001/FY25 suivi du numéro du lot**. Toute enveloppe portant autre mention que celle citée sera rejetée.

Pour toutes informations complémentaires, veuillez appeler le 65 69 58 09 ou le 64 67 60 92 ou envoyer un courriel à l'adresse NerAchatNiamey@care.org.

Nom : YAWO DOUVON

Titre : DIRECTEUR PAYS

Date : 13-03-25

Signature :



Sim



3

CARE International Au Niger/Burkina Faso

**Appel d'Offre Ouvert pour la sélection de fournisseurs de
semences améliorées et d'engrais minéraux**

REF # DAO N°009/PROC/BF001/FY25.

Calendrier	
Émission de l'invitation (Avis d'Appel d'Offres)	13 mars 2025
Date limite de dépôt de dossier	03 avril 2025

Sommaire

	Pages
I. INTRODUCTION :	
1. CARE International	3
2. Objet du présent Appel d'Offre	3
3. Coût de la soumission	3
II. DOCUMENTS DE SOUMISSION :	
4. Documents de soumission	3
III. PRÉPARATION DES SOUMISSIONS :	
5. Langue de rédaction des soumissions	4
6. Documents dont se compose la soumission	4
7. Prix de la soumission	4
8. Devises de la soumission	4
9. Garantie de soumission	4
10. Durée de validité des soumissions	5
11. Format et signature	5
IV. REMISE DES SOUMISSIONS :	
12. <i>Soumission et Marquage des soumissions</i> :.....	5
13. Modification et retrait d'offre.....	6
V. OUVERTURE ET ÉVALUATION DES SOUMISSIONS	
14. Evaluation et Comparaison des soumissions	6
15. Attribution de contrat et notification	6
16. Garantie	7
17. Inspection	7
18. Lieu de livraison	7
19. DISPOSITIONS ANTI-TERRORISTE	7
20. DISPOSITIONS ALERTE SUR LA FRAUDE ET LES CONDUITES INCONVENANTES.....	7
21. DISPOSITIONS SUR LES STUPEFIANTS SUR LE LIEU DE TRAVAIL	8

I. PRESENTATION

1. CARE International

CARE INTERNATIONAL, ci-après désigné comme « CARE », est une Organisation humanitaire à but non lucratif et apolitique. Elle est présente au Niger depuis 1974 et au Burkina Faso depuis 2018. Au Burkina, CARE mène différents projets et programmes dans le domaine de la réponse aux urgences, la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle, la Gestion de Ressources Naturelles et la Prévention des conflits et le Leadership et Empowerment des Femmes et des Jeunes à travers 8 régions du pays.

2. Objet du présent Appel d'Offre :

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses activités au Burkina Faso, CARE par la présente lance un avis d'appel d'offre pour la recherche de propositions concurrentielles et sélectionner des fournisseurs de semences améliorées et engrais minéraux pour achat (**voir annexe 1 pour les spécifications**).

Tous les fournisseurs qualifiés sur le plan technique peuvent fournir des propositions conformément aux descriptions indiquées dans le présent appel d'offres.

Le fournisseur retenu conclura un contrat avec CARE. Le soumissionnaire doit être domicilié au Burkina Faso et en conformité avec toutes les réglementations imposées par le gouvernement du Burkina Faso pour exercer ses activités dans ce pays. Il doit être un contribuable en règle pour fournir des semences améliorées et engrais agricoles dans l'appel d'offre et devra présenter une copie de son Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) et de son certificat d'immatriculation Identifiant Financier Unique (IFU) valide pour l'exercice fiscal 2025. Le soumissionnaire ne doit pas faire l'objet d'une déclaration d'inéligibilité pour corruption ou fraude.

3. Coût de la soumission

Le soumissionnaire prendra en charge tous les frais liés à la préparation et à l'envoi de sa soumission, et CARE, ci-après désigné comme « acheteur », ne sera en aucun cas responsable de ces frais, quel que soit le déroulement ou l'issue du processus de la soumission.

II. DOCUMENTS DE SOUMISSION

4. Documents de soumission

Le soumissionnaire est tenu d'examiner toutes les instructions, tous les formulaires, toutes les **clauses** et toutes les **spécifications** figurant dans les documents de la soumission d'offres préparés pour la sélection des fournisseurs agréés. Si le soumissionnaire s'abstient de fournir toutes les informations demandées conformément aux documents de soumission ou s'il

présente une soumission non conforme à tous égards aux documents de soumission, il le fait à ses propres risques et périls, sa soumission courant alors le risque d'être rejetée.

Les documents de soumission sont les suivants :

- Dossier d'Appel d'Offre (DAO),
- Bordereau des Prix de biens (Voir annexe 1)

III. PRÉPARATION DES SOUMISSIONS :

5. Langue de rédaction des soumissions

La soumission et tous les éléments de correspondance et documents connexes échangés entre les soumissionnaires et l'acheteur devront être rédigés en **français** seulement. Tout document imprimé fourni par le soumissionnaire et rédigé dans une autre langue doit être accompagné d'une traduction en français des passages pertinents, auquel cas, dans le cadre de l'interprétation de la soumission, la version en langue française aura préséance. Toute traduction doit être réalisée par un traducteur assermenté en vertu d'un document reconnu et notarié par les tribunaux et le gouvernement du Burkina.

6. Documents de soumission

La soumission présentée doit comporter les informations suivantes. Tout manquement pour ce qui est de fournir toutes les informations demandées sous la forme indiquée peut disqualifier le soumissionnaire.

- Offre précisant le prix unitaire Conformément aux spécifications du bordereau de Prix
- Certificat d'enregistrement au Registre du commerce et du Crédit Mobilier (R.C.C.M.)
Critère éliminatoire ;
- Numéro d'identification Fiscal (IFU). **Critère éliminatoire ;**
- L'Attestation de situation Fiscale en lien avec le marché (ASF), **critère éliminatoire ;**
- Attestation de bonne fin et/ou Bon de livraison avec l'adresse et le contact de référence à contacter ;
- Autres documents importants que le soumissionnaire souhaite joindre à sa soumission.
- Echantillon de chaque item. **Critère éliminatoire**
- Documents de certification (certificats d'analyse de laboratoire) des semences.
Critère éliminatoire ;
- Agréments de distribution/commercialisation des semences et engrais, **critère éliminatoire.**

7. Prix de la soumission et changements de prix

Dans le cadre de la sélection d'un fournisseur et de la signature du contrat d'achat, le soumissionnaire doit clairement indiquer les prix unitaires de chaque type d'item qu'il souhaite fournir sur l'annexe 1 prévus à cet effet. Tous les prix unitaires doivent être clairement indiqués

dans l'espace prévu à cet effet dans le bordereau de prix. Le soumissionnaire doit signer et apposer son tampon officiel sur la grille tarifaire.

NB : le Bordereau de Prix doit être rempli minutieusement tout en faisant ressortir le prix hors taxe-hors douane, le prix toutes taxes comprises (TTC), le délai de livraison (voir Annexe 1) ainsi que la validité de l'offre.

8. Devises de soumission

Tous les tarifs et montants entrés ainsi que dans les documents, dans les éléments de correspondance et dans le cadre des activités liées au présent appel d'offres, seront exprimés en Francs CFA.

9. Garantie de soumission

Aucune caution ou garantie de soumission n'est exigée dans le cadre du présent appel d'offres.

10. Durée de validité des soumissions

Les soumissions demeureront valides **pendant 90 jours ouvrables** à compter de la date d'ouverture des soumissions indiquée par l'acheteur. Toute soumission dont la durée de validité est inférieure peut être désignée comme non conforme et rejetée par l'acheteur.

Dans certains cas exceptionnels, l'acheteur peut demander aux soumissionnaires de prolonger la durée de validité. Une telle demande et les réponses correspondantes devront être consignées par écrit et envoyées par courrier postal ou électronique. Tout soumissionnaire acceptant une telle demande ne sera ni tenue ni autorisé à modifier son offre.

11. Format et signature

La soumission initiale devra être signée par le soumissionnaire ou par une ou plusieurs personnes dûment autorisées à engager le soumissionnaire dans le cadre du contrat. Les pages constituant la proposition financière de la soumission devront être paraphées par la ou les personnes ayant signé la soumission, qui devront également y apposer le tampon de la société.

Toute annotation, tout effacement ou toute correction sera validé uniquement si elle est paraphée par la ou les personnes qui ont signé l'offre.

Le soumissionnaire devra joindre une lettre d'accompagnement à son offre. Cette lettre d'accompagnement devra comporter les éléments suivants :

- Bordereau de Prix et Pro-forma Description détaillée des biens proposés
- Délai de livraison

- Date de validité des prix (à cette fin et comme l'indique l'annonce, les prix indiqués devront rester valides pendant 90 jours ouvrables)

IV. REMISE DES SOUMISSIONS

12. Soumission et marquage des offres :

Le soumissionnaire devra soumettre son offre dans **un pli fermé** en trois exemplaires et un échantillon de chaque item conformément aux caractéristiques techniques demandées : soit une copie originale et deux (02) copies simples adressé et un échantillon de chaque item à : CARE International, Secteur 54, 05 BP 6444 Ouagadougou 05 – Burkina Faso ; Tél : **25375662**, au plus tard le **03 avril 2025 à 10h00 Temps Universel avec la mention : DAO N°009/PROC/BF001/FY25.**

Les offres soumises après la date et heures limites ne seront pas acceptées.

Les soumissionnaires doivent signer le formulaire de registre des candidatures à la réception en indiquant le nom de leur société, le numéro de téléphone et la date de soumission.

NB : Un soumissionnaire peut postuler à tous les lots mais ne se verra attribué plus d'un lot.

Format

La proposition du soumissionnaire doit être composée d'une proposition technique et d'une proposition financière dans deux plis séparés le tout dans une grande enveloppe, sans oublier l'échantillon de chaque item avec le nom de l'entreprise.

NB : - Une offre par soumissionnaire

- Pour chaque lot le fournisseur doit faire une proposition technique et financière et les lots doivent être dans des enveloppes séparées avec le numéro du lot mentionné sur l'enveloppe.

13. Modification et retrait d'offre

Le soumissionnaire peut modifier son offre soumise, dans la mesure où l'avis écrit de la modification, de la substitution est reçu par l'administration avant la date limite indiquée pour la remise des soumissions.

L'avis de modification du soumissionnaire doit être préparé, placé dans une enveloppe fermée, marquée et envoyée. Aucune soumission ne peut être modifiée après la date limite de remise des soumissions.

V. OUVERTURE DES PLIS ET ÉVALUATION DES SOUMISSIONS

14. Évaluation et comparaison des soumissions

Les soumissions jugées substantiellement conformes en vertu des dispositions de la section 7 ci-dessus seront soumises au processus d'évaluation à l'aide des critères ci-dessous.

LOT I :

EVALUATION TECHNICO-FINANCIERE POUR LA FOURNITURE DES SEMENCES AMELIOREES DANS LES REGIONS DU BURKINA FASO

NB : Toute offre technique de moins de 40% est jugée insatisfaisante et éliminatoire

CRITERES D'EVALUATION	Description	Pondération (%)
Disponibilité et/ou délai de livraison	<p>Il sera jugé sur la base du délai de livraison qui prend effet à partir de la transmission du bon de commande par CARE.</p> <ul style="list-style-type: none"> -Délai compris entre trois (3) et cinq (5) jours : Il obtient 5 points avec la mention Excellente -Délai compris entre cinq (5) et sept (7) jours : Il obtient 4 points -Délai de plus de sept (7) jours : Il obtient 1 point. 	10 %
Qualité	<p>La conformité des items suivant les caractéristiques décrites. L'évaluation sera basée sur la conformité Technique (échantillons) si tous les échantillons présentés sont conformes, il obtient tous les points, si non conforme il obtient la note de 1 avec mention non conforme. (Critère éliminatoire)</p>	20 %
Expérience antérieure	<p>Les expériences similaires dans le domaine avec CARE ou d'autres ONG ou une connaissance technique des biens demandés (certificat de bonnes fins délivrées par les organisations partenaires pour les mêmes types d'activités).</p> <ul style="list-style-type: none"> - Au moins 3 attestations de fourniture de semences améliorées présentées, il obtient 5 points comme score avec la mention excellente - 2 attestations de bonne fin de fourniture de semences améliorées présentées, il obtient 4 points comme score avec la mention Bien - 1 attestations de bonne fin de fourniture de semences améliorées présentées, il obtient 2 points comme score avec la mention acceptable. -Aucune attestations de bonne fin de fourniture de semences améliorées présentée, il obtient 1 point comme score avec la mention non conforme (éliminatoire) 	20 %
Proposition financière	<p>Tous les points seront attribués à l'offre la moins disante. Les autres offres seront évaluées par pondération et par rapport à l'offre la moins disante</p>	50 %
Total		100 %

LOT II :

EVALUATION TECHNICO-FINANCIERE POUR LA FOURNITURE D'ENGRAIS MINERAUX DANS LA REGION DE LA BOUCLE DU MOUHOUN

NB : Toute offre technique de moins de 40% est jugée insatisfaisante et éliminatoire

CRITERES D'ÉVALUATION	Description	Pondération (%)
Disponibilité et/ou délai de livraison	<p>Il sera jugé sur la base du délai de livraison qui prend effet à partir de la transmission du bon de commande par CARE.</p> <p>-Délai compris entre trois (3) et cinq (5) jours : Il obtient 5 points avec la mention Excellente</p> <p>-Délai compris entre cinq (5) et sept (7) jours : Il obtient 4 points</p> <p>-Délai de plus de sept (7) jours : Il obtient 1 point.</p>	10 %
Qualité	<p>La conformité des items suivant les caractéristiques décrites. L'évaluation sera basée sur la conformité Technique (échantillons) si tous les échantillons présentés sont conformes, il obtient tous les points, si non conforme il obtient la note de 1 avec mention non conforme. (Critère éliminatoire)</p>	20 %
Expérience antérieure	<p>Les expériences similaires dans le domaine avec CARE ou d'autres ONG ou une connaissance technique des biens demandés (certificat de bonnes fins délivrées par les organisations partenaires pour les mêmes types d'activités).</p> <p>- Au moins 3 attestations de fourniture d'engrais minéraux présentées, il obtient 5 points comme score avec la mention excellente</p> <p>- 2 attestations de bonne fin de fourniture d'engrais minéraux présentées, il obtient 4 points comme score avec la mention Bien</p> <p>- 1 attestations de bonne fin de fourniture d'engrais minéraux présentées, il obtient 2 points comme score avec la mention acceptable.</p> <p>-Aucune attestations de bonne fin de fourniture d'engrais minéraux présentée, il obtient 1 point comme score avec la mention non conforme (éliminatoire)</p>	20 %
Proposition financière	<p>Tous les points seront attribués à l'offre la moins disante. Les autres offres seront évaluées par pondération et par rapport à l'offre la moins disante</p>	50 %
Total		100 %

VI. PASSATION DU CONTRAT

15. Attribution et notification du contrat

L'acheteur conclura un contrat avec le soumissionnaire retenu et lui notifiera que sa soumission a été jugée substantiellement conforme et remplit de façon optimale les facteurs de prix et de performance, sous réserve que le soumissionnaire soit considéré comme apte à conclure le contrat d'achat et à s'acquitter de ses obligations de façon satisfaisante.

16. Garantie :

Le fournisseur garantit que les biens ou matériels à fournir sont neufs, non usagés, qu'il s'agit de modèles actuels et qu'ils répondent aux exigences de l'acheteur.

La garantie demeurera valide pendant la durée indiquée par le fournisseur dans sa soumission et cette période de garantie sera considérée parmi les avantages de la soumission. Elle ne devra en aucun cas être inférieure aux garanties éventuellement prévues par les lois du Burkina Faso.

17. Inspection

L'acheteur aura le droit d'examiner les biens afin de confirmer leur conformité au cahier des charges. L'inspection sera réalisée par un employé affecté par l'acheteur ou par un consultant / service compétent et renommé sélectionné par l'acheteur.

Par la suite, dans le cadre de la relation commerciale établie, si des biens ayant fait l'objet d'une inspection ne sont pas conformes aux spécifications, l'acheteur pourra les rejeter et le soumissionnaire devra les remplacer sans encourir de retard, sauf si l'acheteur, à sa seule discrétion, permet un tel retard.

18. Lieu de livraison :

Le fournisseur sélectionné doit acheminer les articles en fonction des localités à livrer à savoir les semences améliorées dans la Boucle du Mouhoun dans les communes de Tchériba, Safané, Ouri et Sibi (Lot I) et les engrais minéraux dans la Boucle du Mouhoun dans les communes de Tchériba, Safané, Ouri et Sibi (Lot II).

CARE donnera la répartition des semences et des engrais par commune au fournisseur.

VII. Avis légal

L'acheteur se réserve le droit de modifier les dates du calendrier.

L'acheteur n'est nullement tenu d'accepter l'offre la moins chère et il n'est nullement tenu d'accepter une offre quelconque.

Normes de fonctionnement éthique

19. DISPOSITIONS ANTI-TERRORISTE

Le fournisseur certifie qu'il n'a à sa connaissance, procuré et ne procurera sciemment par violation des règles, l'assistance en matériel ou autre ressource à un individu ou organisation qui plaide, planifie, soutient, s'engage ou s'est engagé dans un acte de terrorisme.

S'il est établi la participation du prestataire à une quelconque activité terroriste, le présent contrat de prestation de service prend immédiatement fin et le prestataire n'a droit à aucune prestation, allocation ou indemnité, ni aucun paiement ou avantage ne seraient expressément prévus par le présent contrat.

20. DISPOSITIONS ALERTE SUR LA FRAUDE ET LES CONDUITES INCONVENANTES

Le contractant a le devoir de veiller à une utilisation honnête et transparente des ressources mises à sa disposition par CARE dans le cadre du présent contrat, s'engage à signaler les cas de fraude, discrimination, exploitation, malversations, harcèlement sexuel, conflit d'intérêt, violation de politiques et toute autre conduite contraire aux codes et valeurs de l'organisation constaté dans la mise en œuvre du présent contrat. A cet effet, CARE a mis en place trois systèmes d'alerte :

Parler au Superviseur approprié ou envoyer un message aux adresses :

yawo.douvon@care.org ou se connecter au site internet <http://www.care.ethicspoint.com>.

Ou appeler gratuitement depuis l'international au 001 503 726 40 63 (des interprètes sont disponibles dans 150 langues).

Les signalements pourront être soumis de manière anonyme et les investigations seront menées dans la plus grande confidentialité possible.

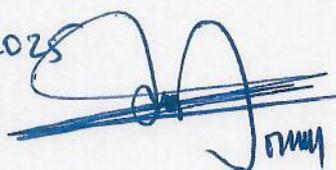
Un poster, à récupérer auprès de CARE, pourra visiblement être affiché dans les locaux afin que tout le personnel, les partenaires d'exécution du présent contrat aient connaissance de ces systèmes d'alerte sur la fraude et les conduites inconvenantes.

Nom : YAWO DOUVON

Titre : Directeur Pays

Date : 13/03/2025

Signature :



Annexe 1 : Bordereau des prix du lot 1

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
1	Semences améliorées certifiées de Niébé de la variété Komcalle	Sac de 17 kilogrammes	400		
2	Semences améliorées certifiées de sésame de variété S42	Sachet de 4 kilogrammes	300		
3	Semences améliorées certifiées d'arachide des variétés TINWARE, LOKRE, SOUKEBA	Sac de 50 Kilogrammes	200		
Prix total Hors Taxe					
Montant de la TVA (18%) si applicable					
Prix Total TTC					

Annexe 2 : Bordereau des prix du lot 2

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
1	Engrais NPK 14-23-14	Sac de 50 kilogrammes	2000		
2	Engrais Urée 46 % N	Sac de 50 kilogrammes	100		
Prix total Hors Taxe					
Montant de la TVA (18%) si applicable					
Prix Total TTC					

Annexe 3 : Caractéristiques techniques du lot 1

c	Désignation	Caractéristiques
1	Semences améliorées certifiées de Niébé de la variété Komcalle	Semences améliorées de niébé certifiées par les services compétents en la matière au Burkina Faso, de la variété KOMCALLE , de bonne qualité, non perforées ni attaquées par les ravageurs, conditionnée dans des sacs ou sachets de 17 Kg avec une étiquette portant les informations sur les références de certification, la variété, le cycle.
2	Semences améliorées certifiées de sésame de variété S42	Semences améliorées de sésame certifiées par les services compétents en la matière au Burkina Faso, de la variété S42 , conditionnée dans des sachets de 4 Kg avec une étiquette portant les informations sur les références de certification, la variété, le cycle.
3	Semences améliorées certifiées d'arachide des variétés TINWARE, LOKRE, SOUKEBA	Semences améliorées d'arachide certifiées par les services compétents en la matière au Burkina Faso, de la variété TINWARE ou LOKRE ou SOUKEBA , conditionnée dans des sacs de 50 Kg (coques) avec une étiquette portant les informations sur les références de certification, la variété, le cycle.

Annexe 4 : Caractéristiques techniques du lot 2

N°	Désignation	Caractéristiques
1	Engrais NPK	Engrais minéral solide, en granulé, composé 14 % N, 23 % P et 14 % K
2	Engrais Urée	Engrais minéral azoté, solide, en granulé, 46 % N

Annexe 1 : Bordereau des prix du lot 1

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
1	Semences améliorées certifiées de Niébé de la variété Komcalle	Sac de 17 kilogrammes	400		
2	Semences améliorées certifiées de sésame de variété S42	Sachet de 4 kilogrammes	300		
3	Semences améliorées certifiées d'arachide des variétés TINWARE, LOKRE, SOUKEBA	Sac de 50 Kilogrammes	200		
Prix total Hors Taxe					
Montant de la TVA (18%) si applicable					
Prix Total TTC					

Annexe 2 : Bordereau des prix du lot 2

N°	Désignation	Unité	Quantité	Prix Unitaire	Prix Total
1	Engrais NPK 14-23-14	Sac de 50 kilogrammes	2000		
2	Engrais Urée 46 % N	Sac de 50 kilogrammes	100		
Prix total Hors Taxe					
Montant de la TVA (18%) si applicable					
Prix Total TTC					

Annexe 3 : Caractéristiques techniques du lot 1

c	Désignation	Caractéristiques
1	Semences améliorées certifiées de Niébé de la variété Komcalle	Semences améliorées de niébé certifiées par les services compétents en la matière au Burkina Faso, de la variété KOMCALLE , de bonne qualité, non perforées ni attaquées par les ravageurs, conditionnée dans des sacs ou sachets de 17 Kg avec une étiquette portant les informations sur les références de certification, la variété, le cycle.
2	Semences améliorées certifiées de sésame de variété S42	Semences améliorées de sésame certifiées par les services compétents en la matière au Burkina Faso, de la variété S42 , conditionnée dans des sachets de 4 Kg avec une étiquette portant les informations sur les références de certification, la variété, le cycle.
3	Semences améliorées certifiées d'arachide des variétés TINWARE, LOKRE, SOUKEBA	Semences améliorées d'arachide certifiées par les services compétents en la matière au Burkina Faso, de la variété TINWARE ou LOKRE ou SOUKEBA , conditionnée dans des sacs de 50 Kg (coques) avec une étiquette portant les informations sur les références de certification, la variété, le cycle.

Annexe 4 : Caractéristiques techniques du lot 2

N°	Désignation	Caractéristiques
1	Engrais NPK	Engrais minéral solide, en granulé, composé 14 % N, 23 % P et 14 % K
2	Engrais Urée	Engrais minéral azoté, solide, en granulé, 46 % N